

Retraitorama

Le mauvais feuilleton des retraites revient une nouvelle fois sur le devant de la scène. Certains acteurs ont un peu vieilli, d'autres ont été remplacés, mais le scénario et les dialogues demeurent du même tonneau. Voici le «pitch» : d'un côté la famille libérale, en rang serré derrière son chef, continue de vouloir nous faire travailler plus et plus longtemps, sous prétexte d'équilibres budgétaires fragiles. De l'autre, la famille sociale, à l'évidence bien moins unie, qui conteste les analyses et les propositions de son adversaire. Le décor est planté : deux familles, deux conceptions, une opposition, une confrontation qui paraît inévitable.

● Stratégies et arguments

Alors qu'il avait lui-même fixé le rendez-vous sur l'agenda social au 15 février prochain, le Président de la République a ouvert le bal des petites phrases et des basses manœuvres politiciennes lors de ses vœux aux partenaires sociaux. Dans la foulée de ses propos du 15 janvier, confirmant que le rendez-vous sur les retraites aurait bien lieu en 2010 et intégrerait la pénibilité, son premier lieutenant et une partie de ses troupes se sont fendues de déclarations tout aussi alarmantes et contradictoires les une que les autres.

La stratégie est à la fois rôdée et bien connue. On nous assomme de chiffres, de projections, de rapports divers et variés qui confirment tous, comme par hasard, que les orientations que préconise le gouvernement sont les bonnes. Ce serait d'ailleurs assez drôle si ce n'était pas si tragique : comment porter le moindre crédit à un Premier

ministre qui annonce un déficit des régimes de retraites de 100 milliards par an en 2050, alors qu'il a été incapable, et avec lui la plupart de ceux qui se prétendent «spécialistes» ou «experts» et qui lui servent d'éminences grises, de prévoir la crise financière et économique qui frappe notre société ?...

Il faut alarmer nos concitoyens, opposer salariés du public et du privé, clouer les fonctionnaires au pilori des déficits, le tout pour faire apparaître comme inéluctable une nouvelle contre-réforme des retraites.

Un autre élément de la stratégie gouvernementale consiste à s'attaquer au «Symbole» : l'âge légal de départ à la retraite, fixé depuis 1982 à 60 ans, histoire d'occuper un peu le camp d'en face, de le faire se découvrir, de l'obliger surtout à étaler au grand jour ses turpitudes et ses divisions, de tenter de le détourner, et avec lui l'ensemble de nos concitoyens, des vrais enjeux.

A notre sens, la question des 60 ans est essentielle mais le dossier est bien plus complexe que cela.

Pour finir, après ces opérations de diversion, c'est le chef de famille qui va reprendre la main. Sa manière de faire est, elle aussi, bien identifiée : faire adopter par la représentation nationale les grands principes de la réforme et renvoyer ensuite le débat sur les modalités pratiques de mise en œuvre, dans un calendrier commandé par l'urgence.

Les observateurs avisés estiment que rien ne se fera avant les élections régionales de mars 2010 et que le gouvernement attendra la tenue du congrès confédéral de la CFDT, en juin, pour déclencher les hostilités.

Cette urgence imposée nous contraint, d'une part à développer rapidement nos contre arguments et à informer sur les enjeux, d'autre part à organiser rapidement la riposte.

● Quelques éléments du débat

Dans notre pays, les systèmes de retraites des salariés sont fondés sur le principe de la solidarité intergénérationnelle. En clair, les cotisations des actifs (salariés et patrons) financent le paiement des retraites.

Pour la grande majorité des fonctionnaires, ceux de l'Etat, la pension constitue la continuité du traitement. Ils ne sont pas, même si l'Etat employeur et ses agents versent des cotisations, inscrits au sens strict, dans un système par répartition. De fait, lorsque le gouvernement mélange salariés du privé et salariés du public dans le débat sur le finance-

ment des retraites ce n'est que pour mieux créer le doute et la division.

Au-delà de ces différences fondamentales, et au fil des précédentes réformes, salariés du privé et fonctionnaires ont été renvoyés dos à dos en ce qui concerne les éléments constitutifs des droits à pension et des modalités de liquidation des retraites.

De nombreux paramètres entrent en jeu au moment de faire valoir son droit à la retraite. En voici quelques uns.

Retraités, vous avez toujours votre mot à dire, toujours la possibilité d'exprimer collectivement votre mécontentement. Dans l'unité la plus totale, les Unions de Retraités et toutes les confédérations de la FGR ainsi que l'UNSA et l'UNIRS appellent à une journée nationale d'action le 24 février prochain pour la défense de tout ce qui vous concerne directement : pouvoir d'achat, protection sociale.

Cette journée est articulée autour de rassemblements auprès des Préfectures en province et près de l'Assemblée Nationale à Paris. Ces rassemblements seront accompagnés de conférences de presse.

Le CLR appelle tous ses adhérents à participer activement à cette journée du 24 février pour défendre leurs intérêts.

→ La durée de cotisation

Avant 1993 et la réforme Balladur, salariés du privé et du public devaient avoir cotisé 37,5 annuités pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Après la réforme Balladur de 93 et celle de 2003, dite réforme Fillon, le nombre d'annuités exigées pour jouir d'une retraite à taux plein a été porté à 40, d'abord pour les salariés du privé, puis pour ceux du service public, avant allongement pour tous. La réforme Fillon a acté un allongement mécanique de la durée de cotisation : 2/3 de la croissance de l'espérance de vie à 60 ans lui est désormais consacrée. En clair, plus on vit longtemps, plus on doit cotiser longtemps pour partir en retraite avec une pension décente. En 2012, tous les salariés devront avoir cotisé 41 ans pour bénéficier d'une retraite complète.

En allongeant cette durée de cotisation, le gouvernement entendait maintenir les salariés plus longtemps en activité. Pour faire bonne mesure, ce dispositif a été assorti d'un système de décote et de surcote.

→ La décote

Le principe de la décote est aussi simple que redoutablement efficace ... pour faire baisser le niveau des pensions. De quoi s'agit-il ? Tout salarié, au moment où il décide de cesser volontairement de travailler, doit avoir cotisé suffisamment pour avoir une retraite à taux plein. S'il n'a pas «ses annuités» au moment de liquider sa pension, celle-ci est diminuée en fonction du nombre d'annuités manquantes.

Le plan du gouvernement a échoué.

L'âge réel de départ en retraite est de 58 ans en moyenne et 60% des salariés du privé sont hors emploi au moment de liquider leur retraite. Il est patent qu'en faisant sauter le verrou de l'âge légal (60 ans) le gouvernement veut avant tout jouer sur la durée d'activité et contraindre les salariés à (vraiment) travailler plus longtemps, notamment en faisant (encore) baisser le niveau des pensions.

→ Les éléments de liquidation

Les 25 meilleures années pour le privé (depuis 1993), les six derniers mois pour les fonctionnaires. Pour le privé, le passage aux 25 meilleures années a conduit à une baisse drastique des retraites.

Le gouvernement laisse planer le doute pour les fonctionnaires. Il envisagerait d'aligner le dispositif de liquidation sur celui du privé tout en laissant miroiter la possibilité d'intégrer toutes les primes dans le calcul des droits à pension. De quoi se laisser tenter ? Il faudra faire preuve de prudence et de circonspection à cet égard, ce qui ne semble pas être le cas de certaines centrales syndicales qui envisagent déjà des modalités de rapprochement entre les sys-

tèmes de retraite du privé et du public. Ce rapprochement se ferait sur la base d'un système à points ou notionnel de capitalisation virtuelle avec une solidarité seulement intra-générationnelle et des montants de retraites pouvant varier en fonction de la conjoncture.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, pas question de toucher au statut ! Quant à l'intégration des primes dans le calcul des droits à pension, si c'est pour cotiser encore un peu plus à l'ERAFP, non merci !

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, pas question non plus de laisser le gouvernement modifier l'âge légal de départ à la retraite.

Plus largement, comme en 1993 et comme en 2003, nous sommes confrontés à un vrai choix de société. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires d'autres solutions existent pour garantir la pérennité du système de retraite par répartition ainsi que celui de la Fonction Publique. Nous y reviendrons dans ces colonnes. Nous n'avons pas pour prétention, en deux pages, de balayer toute la problématique du financement des retraites qui s'appuie sur bien d'autres ressorts et éléments. Notre but était de lancer le débat en rappelant quelques fondamentaux.